

CASSAGNAS - COMMUNE

Compte rendu de la séance du 16 novembre 2023

Président de la séance : Jean WILKIN
Secrétaire de la séance : Edith MALLET

Présents : Jean WILKIN, Edith MALLET, Bernard DANIELLI, Lydie HERISSON, Patrick SORRENTINO, Françoise LE BOULCH - ZARSKYJ, Cédric PLANTIER

Représentés : Françoise LACOMBE représentée par Jean WILKIN

Absents et excusés : Véronique BOYER, Sylvie TINEL, Joël SCHIRMER

Ordre du jour :

1. Acquisition d'un défibrillateur ;
2. Éclairage public : rénovation et financement ;
3. Salle polyvalente : tarification ;
4. Fibre optique : motion à propos du déploiement ;
5. Redevance d'occupation du domaine public
- 6.

Questions diverses

Délibérations du conseil :

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2023 PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (N° DE_2023_036)

Le Conseil a fixé le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les dispositions du CGCT applicables en la matière.

ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR (N° DE_2023_037)

A l'unanimité le Conseil a décidé de procéder à l'acquisition d'un défibrillateur qui sera installé Salle Robert Louis STEVENSON, en extérieur.

Le coût de cette opération s'établit comme suit :

- Prix de l'appareil : 1.800 euros HT
- Subvention de l'Etat (DETR) : 1.139 euros (60%)
- Part communale : 759,60 euros

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2023 (N° DE_2023_038)

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT).

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (N° DE_2023_039).

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de sobriété et d'efficacité énergétique, la Commune a sollicité du SDEE un plan de rénovation de l'éclairage public.

Après examen du tableau de synthèse des points lumineux des hameaux de la Commune et après avoir constaté que seuls les hameaux du Magistavols et des Crozes haut n'étaient pas soumis au forfait quant au coût de l'alimentation électrique de leurs éclairages, le Conseil a décidé de procéder à la rénovation de ceux-ci, par l'installation de lampes de faible intensité.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Coût de l'opération : 21.122,82 € HT
- Subvention du Département (35%) : 5 7569,49 €
- Reste à charge pour la Commune : 10.343,33 €

MUR DE SOUTÈNEMENT ROUTE DU MAGISTAVOLS (N° DE_2023_040)

Le déracinement d'un arbre survenu sur la route du Magistavols a gravement endommagé une partie du mur de soutènement de cette voie.

Le Conseil a donné son accord pour la réalisation des travaux de réfection et a approuvé le plan de financement qui s'établit comme suit :

- Coût des travaux : 5.080,00 € HT
- Subvention du Département (40%) : 2.032,00 €
- Part communale : 3048,00 €

TARIFICATION SALLE POLYVALENTE (N° DE_2023_041)

Le Conseil a fixé comme suit les tarifs de mise à disposition de la salle polyvalent Robert Louis STEVENSON :

- Associations ayant leurs sièges sur le territoire de la Commune dès lors qu'elles participent directement à son animation : Gratuité.
- Personnes physiques résidant sur le territoire de la Commune : 100 €
- Personnes physiques ne résidant pas sur le territoire de la Commune : 250 €
- Professionnels et personnes morales de droit privé ou public : 250 €

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE : MOTION (N° DE_2023_042)

A l'unanimité, le Conseil, constatant, à propos du déploiement de la fibre sur notre Commune, l'incapacité avérée d'ALL THD à respecter les engagements pris dans le cadre de sa délégation de service public :

- Rappelle à Lozère numérique, autorité délégante, que sa carence dans l'accomplissement de son obligation de contrôle de l'entreprise délégataire engage sa responsabilité à l'égard des usagers ;
- Exige la reprise immédiate des travaux de déploiement de la fibre sur l'ensemble des secteurs de la Commune jusqu'alors volontairement ignorés par ALL THD ;

Le Maire
Jean WILKIN
Président de séance



Edith MALLET
Secrétaire de séance